

RÉDUCTION DU SYSTÈME EMHS

Les hôpitaux EMHS rendront disponibles les réductions suivantes aux patients. Le but de ces réductions est de réduire le coût administratif relié aux activités de collecte en encourageant les paiements rapides des comptes patients. Toutes les réductions de paiement rapide seront rendues disponibles en conformité avec les lois applicables et les contrats papier.

Patients avec assurance :

Réduction de point de service : Si le patient paie en intégralité, la responsabilité du patient estimée avant ou au moment du traitement, ils recevront une réduction de 10 %. Cette réduction s'applique au :

1. quote-part
2. assurance partielle
3. déductibles
4. tous les autres frais aux patients

Patients sans assurance :

Rabais de paiement autonome : Les patients sans couverture d'assurance obtiendront une réduction de 25 % sur leur responsabilité du patient.

Tous les patients :

Rabais de paiement rapide : Les patients obtiendront un rabais de 3 % sur la première facture si elle est entièrement payée dans les 15 jours suivant la réception de la facture.